



# COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Tél. Direct : 04.94.08.60.49

La commission se réunit tous les lundis à 18h30

Réunion restreinte du lundi 23 août 2021

P.V. N° 05

**Président** : Cyril BOUREAU

**Secrétaire** : Jean REDAUD

**Représentant du CD** : Gérard IVORA (visioconférence)

**Présents** : MM. Michel ALEXANDRE – Patrick FAUTRAD (représentant des arbitres élu au CD)  
– Thierry WILLIG.

**Visioconférence** : M. Olicier GONCALVES – Bruno CHARRETTE – Pierre HOLLECKER – Michel MOMBOISSE.

## INFORMATIONS GENERALES

Conformément aux dispositions de l'art. 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission de District de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel en 2ème instance devant la commission d'appel règlementaire du District. Pour être recevable, l'appel doit être interjeté par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs ou de l'arbitre concerné délivrée par la Ligue de la Méditerranée, dans un délai de sept jours, à compter :

- de la première présentation de la lettre recommandée ;
- du jour de la transmission de la décision par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception)
- du jour de sa notification par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception (jour de la remise en mains propres...).

Les frais de dossier d'un montant de 46 EUROS seront portés au débit du compte du club réclamant (ou adressés par chèque s'il ne s'agit pas d'un club et pour les arbitres appelants).

Le non-respect intégral de ces formalités entraîne l'irrecevabilité des appels.

### Attention

**Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district ainsi que la présentation d'un « pass sanitaire ».**

**Tous les arbitres cas contacts doivent impérativement le faire savoir à la cda par la messagerie officielle de ligue des qu'ils en ont connaissance**



## CORRESPONDANCE

Toutes les correspondances usuelles avec la CDA sont lues et traitées directement par leur(s) destinataire(s) avec réponse au demandeur.

## ORDRE DU JOUR

- **Informations du CD :**
  - Le projet de règlement intérieur de la CDA a été transmis et sera validé officiellement prochainement.
  - « Pass sanitaire » : c'est le référent COVID des clubs qui a l'obligation d'en effectuer la vérification.
  - La candidature d'un potentiel observateur de District sera examinée par le Comité Directeur du District le mardi 7 septembre à 11h00, en présence du Président de la CDA, du vice président délégué et du vice président responsable des désignations.
  
- **Informations stages de Ligue :**
  - Il s'est déroulé en deux parties les samedi et dimanche 21 et 22/08/2021.
  - Les tests physiques des arbitres de ligue ont présenté des résultats préoccupant avec quelques échecs inattendus.
  - Une réunion va être mise en place afin de préparer la collaboration des désignations entre la CRA et les CDA
  
- **Informations CDA :**
  - Après avoir étudié la demande de **M. Rémi DESMARE** pour réintégrer le corps des arbitres centraux après 3 saisons en qualité d'assistant spécifique, et compte tenu de son acquis des saisons précédentes, la commission décide de le reclasser Arbitre D2.
  - La commission rappelle que les indisponibilités ne peuvent être enregistrées que pour autant que l'arbitre n'est pas désigné et que l'accès à celles-ci ne peuvent se faire si la licence n'est pas encore validée par la Ligue de Méditerranée.
  - Le stage de formation initiale à l'arbitrage qui devait se dérouler du 23 au 26/08/2021 a été annulé pour insuffisance de candidats (4) au regard du nombre de formateur qu'exige un tel stage.

**Prochaine réunion plénière le lundi 30 août 2021 à 18h30**

**Le Président : Cyril BOUREAU**

**Le Secrétaire : Jean REDAUD**

**Le représentant du CD : Gérard IVORA**

